

Le Pecq, le 9 mai 2023

SARTROUVILLE – PC 78586 22 G1064

Projet : construction de 404 logements collectifs au 66 avenue Maurice Berteaux

- ↳ La compétence gestion des déchets a été déléguée à la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine (C.A.S.G.B.S.) pour 19 communes. Un prestataire unique a été missionné pour équiper en conteneurs enterrés les producteurs de déchets, la société ASTECH.
- ↳ Un mois avant la livraison des nouveaux logements, l'aménageur doit informer le Service Environnement de la Communauté d'Agglomération afin d'organiser le service de collecte, soit par téléphone au 01.30.09.75.36 ou par email à l'adresse suivante : environnement@casgbs.fr.

Recommandations :

**Il est nécessaire d'ajouter trois conteneurs enterrés pour l'îlot B, un pour chaque flux de déchets.
La dotation en conteneurs enterrés pour l'îlot A est conforme.**

1 - Fréquences de collecte :

- **Conteneurs avec code couleur gris destinés aux ordures ménagères résiduelles**
 - ↳ Production annuelle moyenne d'ordures ménagères : 259 kg/habitant
 - Fréquence de collecte : 1 x /semaine
- **Conteneurs avec code couleur jaune destinés aux emballages recyclables,**
 - ↳ Production annuelle moyenne de déchets recyclables : 38 kg/habitant
 - Fréquence de collecte : 1 x toutes les deux semaines ou 1 x / semaine suivant secteur
- **Conteneurs avec code couleur vert destinés au verre,**
 - ↳ Production annuelle moyenne de déchets en verre : 23 kg/habitant
 - Fréquence de collecte : 1 x / mois
- **Bacs marron destinés aux déchets végétaux (si jardins privés ou espaces verts entretenus par le gardien)**
 - ↳ Dotation suivant la taille des espaces verts
 - Fréquence de collecte : 1 x /semaine et 1 x /15 jours suivant les périodes
- **Fréquence de collecte des encombrants :**
 - 1 +x /mois sur rendez-vous au 0 800 078 500.



2 – Proposition et recommandations : cf. document ci-joint

Les conteneurs enterrés :

L'emplacement des conteneurs enterrés doit répondre aux critères d'implantation suivants :

- pour les immeubles collectifs, se situer au plus près des allées d'immeubles le long des cheminements piétons les plus fréquentés et à 75 m maximum des entrées,
- être accessible aux piétons et aux personnes à mobilité réduite pour lesquelles les normes en vigueur seront respectées : le cheminement doit assurer une continuité ne présentant pas de rupture brutale de niveau entre la sortie d'immeuble et la plateforme des conteneurs enterrés,
- être accessible aux camions de type semi-remorque et à la grue pour la mise en place du cuvelage lors de la phase travaux,
- être accessible au véhicule de collecte en évitant de perturber la circulation à l'occasion des opérations de levage et de vidage ; le véhicule de collecte doit respecter le sens de circulation, en cas de résidences fermées le collecteur aura la possibilité d'accéder en domaine privé via une télécommande ou un digicode.
- ne pas se situer sur des réseaux souterrains sauf dispositions particulières.
- la distance entre le système de préhension du conteneur enterré et le véhicule de collecte doit être inférieure ou égale à 4,50 mètres.
- être libre de tout objet ou obstacle pouvant gêner les usagers ou l'approche du camion de collecte.
- présenter un espace aérien libre.
- respecter la hauteur nécessaire au vidage avec la grue soit 9 mètres minimum depuis le niveau de du sol
- les bornes et barrières de protection seront installées à une distance supérieure à 0,80m de l'aplomb des parois extérieures du conteneur enterré.

Conditions d'accès aux conteneurs enterrés :

- Concernant les voiries d'accès aux conteneurs enterrés, la largeur minimale de chaussée hors obstacle en alignement droit doit être de 3,5 m minimum.
- La chaussée doit pouvoir supporter une charge maximale de 13 tonnes par essieu. La hauteur minimale libre de passage doit être de 4,50 m.
- Les contraintes d'accessibilité s'apparentent à celles des véhicules de secours de grand gabarit.

3 - Proposition de conteneurisation

La C.A.S.G.B.S. dispose d'une grille de dotation de conteneurs basée sur les besoins des usagers et le type de logement. Le volume global attribué par personne est fonction de la fréquence de collecte.

Ilot A : 277 logements

Estimation du nombre de personnes : nombre de logements x 3,5 personnes = 970 habitants.

↳ Production et nombre de conteneurs enterrés :

- Déchets ménagers : $970 \times 5.5 \times 5$: 26 675 L -> **6 conteneurs enterrés de 5 m³**
- Déchets recyclables : $970 \times 4 \times 7$: 27 160 L -> **6 conteneurs enterrés de 5 m³**
- Déchets en verre : $970 \times 0.7 \times 14$: 9 506 L -> **3 conteneurs enterrés de 3 m³**

Ilot B : 127 logements

Estimation du nombre de personnes : nombre de logements x 3,5 personnes = 445 habitants.

↳ Production et nombre de conteneurs enterrés :

- Déchets ménagers : $445 \times 5.5 \times 5$: 12 238 L -> **3 conteneurs enterrés de 5 m³**
- Déchets recyclables : $445 \times 4 \times 7$: 12 460 L -> **3 conteneurs enterrés de 5 m³**
- Déchets en verre : $445 \times 0.7 \times 14$: 4 361 L -> **2 conteneurs enterrés de 3 m³**



Le nombre important de bornes d'apport volontaire présentent sur le secteur géographique du projet permet de diminuer la fréquence habituelle de collecte des emballages recyclables à 7 jours, des ordures ménagères à 5 jours et du verre à 14 jours.

4 – Caractéristique des conteneurs enterrés :

Le type de conteneur enterré doit répondre aux exigences du système de collecte en place à l'intérieur du secteur de collecte concerné. Le modèle doit s'intégrer dans le paysage urbain et être en harmonie avec ceux déjà installés à l'intérieur du périmètre concerné.

Le système de préhension de type pince Kinshofer est imposé par la CASGBS.

Le conteneur doit être conçu pour l'installation d'un système de sonde permettant le relevé du niveau de remplissage.

Afin de garantir la compatibilité des matériels avec son système de collecte, la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine sera obligatoirement consultée avant tout lancement de consultation visant à la fourniture et à la pose de conteneurs enterrés sur son territoire.

Communauté d'Agglomération
Saint Germain Boucles de Seine
(Yvelines)



A blue ink handwritten signature consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Marteau Jérôme
Responsable pré-collecte et études

